

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3431

présenté par

M. Leseul, M. Potier, M. Garot, Mme Jourdan, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Juanico, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Untermaier, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

L'avant-dernière phrase du deuxième alinéa de l'article L. 111-2 du code de l'éducation est ainsi rédigée : « Elle favorise l'esprit d'équipe, notamment par l'activité physique et sportive, et la prise d'initiative, notamment par la mise en place de projets collaboratifs innovants au service de l'intérêt général et répondant aux grands enjeux de développement durable, en collaboration avec toute association ou tout organisme d'intérêt général. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à ajouter dans les principes généraux du code de l'éducation une mission de formation à la prise d'initiative et à la co-construction de projets innovants en réponse aux grands enjeux de développement durable.

Une telle mission aurait vocation à encourager les jeunes à coopérer avec une variété d'acteurs pour trouver et mettre en œuvre des solutions d'intérêt général, notamment en matière d'environnement

Cet amendement répond à une problématique soulevée par le Mouvement IMPACT France et la coalition Nous sommes demain. Il contribue à l'atteinte de l'objectif « - de carbone + de justice » porté par les députés Socialistes et apparentés.